Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260416-20260405-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Sylvie LE QUÉAU – Lindsay COMBAULT – Alexandre CROCHET – Vincent SERDOBBEL – Camille DROFF – Eric LE BRAS – Michel MORVAN-CHATELIER – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉE : Charlotte DARMOIS (procuration à Michel MORVAN-CHATELIER)

Madame Camille DROFF a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : RESIDENCE DU COLLEGE - DIAGNOSTICS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de rénovation et d'aménagement d'habitats transitoires pour les personnes âgées, à la résidence du collège, constitue un projet structurant pour la commune, notamment en raison des recettes locatives attendues.

Il est précisé que ce projet, engagé lors du précédent mandat, a déjà fait l'objet de démarches préalables, notamment en matière de demandes de subventions.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **1 038 057 € HT**, avec un financement pouvant atteindre 80 % par des subventions.

Il est indiqué que ce bâtiment constitue un immeuble de rapport et que, à ce titre, la TVA ne sera pas récupérable.

L'Avant-projet définitif (APD) devra être validé au plus tard le 30 juin 2026.

Par ailleurs, plusieurs bureaux de contrôle ont été consultés pour accompagner la réalisation de ce projet.

Madame la Maire propose de voter, en premier lieu de la continuation du projet.

Elle explique, dans un second temps, que trois entreprises ont été démarchées afin de réaliser une mission de contrôle technique du bâtiment et une mission de coordination Sécurité et protection de la santé (SPS).

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260416-20260405-DE

Les devis sont les suivants :

- entreprise SOCOTEC : un devis de **6 827,50 € HT** pout la mission de contrôle technique du bâtiment et un devis de **5 406 € HT** pour la mission de sécurité et protection de la santé, le total pour les deux prestations est de **12 233,50 € HT**.
- entreprise DEKRA : un devis de **9 131 € HT** pour la mission de contrôle technique du bâtiment et un devis de **5 712 € HT** pour la mission de sécurité et protection de la santé, le total pour les deux prestations est de **14 843,00 € HT**.
- entreprise APAVE : un devis de **8 880 € HT** pour la mission de contrôle technique du bâtiment et un devis de **6 820 € HT** pour la mission de sécurité et protection de la santé, le total pour les deux prestations est de **15 700 € HT**.

Après présentation des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous réserve que l'entreprise choisit maintienne ses prix,

RETIENT, pour la mission de **contrôle technique** du bâtiment, la société SOCOTEC, pour un montant de **6 827 €**,

RETIENT, pour la mission de **coordination Sécurité et protection de la santé** (SPS), la société SOCOTEC pour un montant de **5 406 €.**

Il est précisé qu'un échéancier de financement de l'opération est en cours d'élaboration.

Monsieur Vincent SERDOBBEL est chargé de recontacter la société Socotec afin de confirmer les devis dans le cadre du projet global.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LA SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Camille DROFF

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture